



MEDITERRANEAN CITY-TO-CITY MIGRATION

PROFIL MIGRATOIRE DE VILLE
MÉTROPOLE DE LYON
RÉSUMÉ EXÉCUTIF



Ce document est une synthèse du Profil migratoire de la Métropole de Lyon et du Document de priorités rédigés dans le cadre du projet Migration Ville-à-Ville en Méditerranée qui vise à contribuer à l'amélioration de la gouvernance migratoire au niveau municipal, à travers un réseau de villes en Europe et dans le sud de la région méditerranéenne. Plus d'informations sont accessibles en ligne: www.icmpd.org/mc2cm.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE (2012)	
Contexte politique et administratif	Collectivité territoriale à statut particulier assumant les compétences d'une intercommunalité (Grand Lyon) et d'un département.
Population	1 333 618 (2013)
Part de la population métropolitaine dans la population urbaine nationale	3,9%
Part d'étrangers dans la population de la Métropole	9.3 %
Part des personnes nées à l'étranger dans la population de la Métropole	17,6%

CONTEXTE MIGRATOIRE


La Métropole de Lyon compte sur son territoire 180 445 immigrés (personne née étrangère à l'étranger et résidant en France, pouvant par la suite acquérir la nationalité française), soit un peu plus de 13% de sa population totale en 2012 (1.3 millions d'habitants). Avec un taux supérieur à la moyenne nationale (11,4%), la Métropole s'affirme comme un des principaux pôles d'accueil en France. Sa longue histoire migratoire peut être résumée ainsi :

- De la fin du XIX^{ème} jusque dans les années 1910, la Métropole reçoit une première vague d'italiens puis une deuxième dans l'entre-deux guerres, ainsi que des travailleurs polonais, grecs, espagnols, portugais et arméniens,
- au milieu du XX^{ème} siècle à la sortie de la seconde guerre mondiale, les besoins de main d'œuvre se font plus importants. En plus de l'immigration européenne qui se poursuit, de nouveaux flux migratoires se dessinent depuis le sud de la Méditerranée, en particulier de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie,
- les années 1970 sont marquées par une immigration venant du Maghreb, des pays de l'Est et d'Asie, ainsi que par de nouveaux flux en provenance d'Afrique Sub-Saharienne,
- enfin, depuis les années 1980 la Métropole reçoit des immigrants originaires d'Afrique et d'Europe, et, plus récemment du Moyen Orient.

Quatre arrondissements de la ville de Lyon (3^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème}) concentrent 23% de la population immigrée métropolitaine, principalement sur la rive gauche du Rhône. Au niveau de la métropole, la moitié de la population immigrée réside dans dix communes situées immédiatement au sud et à l'est de Lyon (dont Vaulx-en-Velin, Saint-Fons et Vénissieux).

SITUATION DE L'IMMIGRATION

La population immigrée originaire du Maghreb représente 40% de l'ensemble de la population immigrée métropolitaine. La part des immigrés européens (30%) baisse ; les immigrés d'origine italienne qui représentent 15% du total des immigrés



de plus de 55 ans, ne représentent plus que 4% des moins de 15 ans. Les autres pays d'immigration, essentiellement l'Asie, représentent aujourd'hui 14% du total de la population immigrée de la Métropole, tandis que l'immigration d'Afrique subsaharienne représente 11%.

Avec des âges médians de respectivement 66 et de 61 ans, les immigrés originaires d'Italie et d'Espagne sont les populations immigrées les plus âgées; celles d'Europe de l'Est et d'Afrique Subsaharienne sont les plus jeunes, avec un âge médian de 34 ans. La population immigrée s'est largement féminisée depuis le renouveau migratoire des années 2000, porté par une immigration familiale. La population féminine est désormais majoritaire (51.7%).


Les immigrés de la Métropole de Lyon sont, plus souvent que les non-immigrés, ouvriers (26% contre 14%) et, dans une moindre mesure, employés (31% contre 27%). Ils exercent moins souvent des professions intermédiaires et de cadres que les non-immigrés.

La proportion d'actifs est légèrement inférieure chez les immigrés. On compte ainsi 57% d'actifs chez les immigrés contre 60% chez les non-immigrés. La proportion de chômeurs cependant, est bien plus importante chez les immigrés que chez les non-immigrés avec respectivement 13% et 7% de chômeurs au sens de l'INSEE (soit 19 et 10% au sens d'Eurostat).

Les immigrés de la Métropole ont généralement fait moins d'études que les non-immigrés. Les premiers sont ainsi 46 % à ne pas avoir de diplôme contre 21 % des non-immigrés. Et seuls 38 % des immigrés disposent d'un diplôme supérieur au baccalauréat contre 46 % des non-immigrés. La proportion de sans-diplômes et de diplômés peut varier de manière très conséquente en fonction du pays d'origine des immigrés.

INTÉGRATION DE LA MIGRATION DANS LA PLANIFICATION LOCALE

En France, il n'existe pas de politique migratoire locale, l'Etat assumant sa fonction régaliennne sur le sujet. Toutefois les politiques publiques locales permettent d'agir indirectement à travers des outils réglementaires thématiques. C'est le cas de la politique de l'habitat, de la ville, des accompagnements sur l'emploi et l'insertion,



de l'accompagnement social, de l'action des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), etc. Tous vont permettre d'améliorer une situation discriminante souvent liée à l'immigration.

Depuis plus de 30 ans la Métropole de Lyon conduit une politique de la ville et une politique de l'habitat volontaristes, afin de lutter contre la ségrégation spatiale et sociale qui concernent indirectement la population migrante de l'agglomération, surreprésentée dans certains territoires.

La politique de la ville (ensemble des mesures prises à destination des quartiers dits sensibles dans lesquels se concentrent pauvreté, chômage et exclusion et où se concentrent souvent les populations arrivantes) a permis le développement d'actions d'insertion des populations par l'éducation, la formation, l'emploi, la prévention de la délinquance, la santé, la culture, et l'intégration des quartiers à la ville à travers des opérations de réaménagement urbain plus ou moins ambitieuses. Les opérations de renouvellement urbain mises en œuvre à partir de 2003 ont permis une revalorisation de l'image des quartiers, une amélioration du cadre de vie et la concrétisation d'une véritable mixité dans l'habitat. Les quartiers d'habitat social et particulièrement ceux qui ne relèvent pas d'une opération de renouvellement urbain concentrent toujours une population en situation socio-économique difficile. Pour autant, ces quartiers populaires jouent un véritable rôle de quartier d'accueil des populations modestes et/ou immigrées.

S'agissant des questions migratoires, l'attachement à l'égalité conduit les acteurs publics à promouvoir une politique qui facilite, voire encourage la mixité, la solidarité et la pleine participation de tous à la vie de la cité.

Autorités ayant compétence dans la gouvernance migratoire locale

Préfecture	<p>Représentation du pouvoir central au niveau local. Chargée du respect des lois, de la mise en œuvre des décrets et de la direction des administrations territoriales. En matière d'immigration, veille au respect des lois suivantes:</p> <p>Loi 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France, Visa, Immigration professionnelle, Immigration familiale, Séjour des étudiants étrangers, Etrangers malades et leurs accompagnants, Autre type de droit de séjour, Lutte contre l'immigration irrégulière, Lutte contre le travail illégal</p>
Métropole de Lyon	<p>Compétences principales : aménagement urbain, habitat, insertion, développement économique et solidarités (dont mineurs non accompagnés). Elle agit notamment dans le domaine de la cohésion sociale dans les quartiers politiques de la ville (qui concentrent une grande part de population immigrée) pour réduire les écarts avec le reste du territoire (éducation, culture, services, etc.), favoriser la mixité et offrir un cadre de vie de qualité</p>
Ville de Lyon	<p>La collectivité peut agir sur ses domaines de compétence de manière volontariste pour viser soit une meilleure intégration des immigrés, soit leur faciliter l'accès aux services sociaux au sens large (en particulier dans les domaines de l'action sociale, petite enfance, éducation, sport et culture)</p>

Organisations non gouvernementales actives localement dans le secteur de la migration et de l'intégration (liste non exhaustive)

<p>Médecins du monde</p>	<p>Accueil des migrants - avec ou sans papiers, avec ou sans couverture maladie - dans les centres d'accueil, de soins et d'orientation où l'association leur propose soins et accompagnement dans les démarches administratives pour obtenir la couverture maladie à laquelle ils ont droit et être orientés vers des structures de santé de droit commun.</p> <p>Organise des actions mobiles pour aller à la rencontre de ces migrants directement sur leurs lieux de vie (soins infirmiers, consultations médicales, prévention, dépistage, etc.)</p>
<p>Forum réfugiés</p>	<p>Accueille les demandeurs d'asile et réfugiés de toute origine, défend le droit d'asile, promeut les conditions d'insertion des réfugiés, accompagne les étrangers dans l'exercice effectif de leurs droits et lutte contre les discriminations.</p> <p>Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics aux plans local, national, européen et international pour la négociation des meilleures conditions d'accueil et d'insertion des réfugiés et la promotion et la défense des droits de l'Homme et de l'état de droit</p>
<p>Maison de la Veille Sociale</p>	<p>Apporte une réponse aux personnes sans logements en situation d'urgence en garantissant un accueil immédiat et inconditionnel, sans discrimination. La MVS s'appuie sur le 115 (Standard téléphonique social), les équipes mobiles ou SAMU social, les lieux d'accueil de jour et les centres d'hébergement d'urgence.</p> <p>Orienté notamment les migrants vers les centres d'accueil et d'hébergement (avec accompagnement administratif, social et médical, éducatif,...)</p>

<p>Migration santé Rhône-Alpes</p>	<p>Conseil et formation à destination des professionnels de santé au contact des réfugiés et des populations migrantes. Contribue à la protection et à la promotion de la santé des migrants et de leur famille dans le respect de leur autonomie et de leurs droits à l'accès aux soins</p>
<p>Adoma</p>	<p>Acteur de l'insertion par le logement, propose des solutions de logement social et d'hébergement adaptées à tous ceux – salariés ou sans emploi, personnes seules ou familles – qui traversent des difficultés économiques et d'insertion et ne trouvent pas à se loger dans le parc immobilier traditionnel. Opérateur au niveau national en matière d'hébergement et d'accompagnement des demandeurs d'asile</p>
<p>Aralis</p>	<p>Propose des hébergements temporaires aux travailleurs migrants, personnes isolées, parents célibataires et familles en demande d'asile, conçus pour être des tremplins d'intégration vers un logement de droit commun. Au niveau local opérateur en matière d'hébergement et d'accompagnement des demandeurs d'asile</p>
<p>CIMADE</p>	<p>Défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes. Tient des permanences, loge des migrants, suit les migrants en centre de rétention ou en centre pénitentiaire, et informe</p>

COORDINATION ET COOPÉRATION AU NIVEAU RÉGIONAL ET NATIONAL

Echelon territorial de l'Etat, la Préfecture départementale délivre les titres de séjour conformément aux instructions du Ministère de l'Intérieur. Dans la Métropole de Lyon, comme dans chaque département, une commission se réunit régulièrement (composée d'un maire et de deux « personnes qualifiées ») pour émettre un avis consultatif sur des dossiers pour lesquels le Préfet envisage de répondre défavorablement bien que les conditions de délivrance d'un titre soient réunies. La Métropole participe à cette instance, elle est représentée par un élu.

Par ailleurs, un groupe de pilotage coordonne et pilote la politique de la ville à l'échelle de la Métropole de Lyon (Etat, Métropole et communes), elle concerne concrètement des quartiers où la proportion d'immigrés est en général assez élevée.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Lyon et Sétif (Algérie) ont développé un partenariat basé sur les liens forts et les échanges existants entre les habitants des deux agglomérations: 60% des Algériens de Lyon sont originaire de la grande région de Sétif. La coopération est axée sur les espaces verts, l'éclairage public, l'urbanisme et le développement des relations économiques. Depuis 2010, de nombreuses missions de formation de cadres organisées à Sétif et des accueils de stagiaires à Lyon ont donné lieu à des échanges techniques entre tous les partenaires des deux territoires.

Les fêtes consulaires auxquelles participent 49 représentations diplomatiques de la ville mettent en lumière pendant deux jours place Bellecour les richesses et la diversité des cinq continents. De nombreuses associations participent à cette grande fête où des défilés de mode traditionnels et modernes, musique, danse, expositions et d'autres activités artistiques se succèdent, mettant en valeur des lyonnais de pays et cultures différentes.

PERCEPTION PAR LE PUBLIC DE LA MIGRATION ET DE L'INTÉGRATION


Les préjugés sur les migrants sont nombreux. A Lyon comme ailleurs, ils sont parfois formulés. Ils expriment des peurs, et en particulier la peur de ce qui est étranger et parfois étrange. Des discours de haine existent aussi et des postures idéologiques xénophobes sont parfois portées par des groupes politiques ou par des citoyens. Les actions de lutte contre les discriminations mais aussi toutes les actions de la Métropole pour l'inclusion sociale, la mixité, l'égalité des chances et la réduction des inégalités sociales participent de la lutte contre les préjugés sur les étrangers et les immigrés, de même que les formes de communication et de réflexion sur le contexte global et la situation locale menées par la société civile (La Cimade, Le réseau régional TRACES).

ACCÈS AUX SERVICES DANS LA MÉTROPOLE DE LYON

L'accès aux services de la métropole et de la ville de Lyon repose sur le principe de l'égalité de traitement entre les résidents étrangers et les ressortissants français et ne repose pas sur le critère de la nationalité, la régularité du séjour pouvant par contre conditionner dans les faits la réponse qui peut être donnée mais non l'accès aux guichets des services.

Il n'y a donc pas en tant que tels de services spécifiques pour les migrants ou les étrangers, à l'exception des jeunes mineurs non accompagnés, mais des services qui s'adressent à tous dans les domaines qui sont de la responsabilité de la Métropole et de la Ville de Lyon. Des associations et des citoyens agissent parfois plus spécifiquement auprès des migrants de manière complémentaire aux services ou avec d'autres formes d'actions.

Ainsi, dans le domaine de l'éducation, la Ville de Lyon possède un service médico-social scolaire qui assure une veille sociale dans les écoles tandis que la Métropole assure la gestion des collèges en complémentarité de l'Etat qui scolarise tout enfant de 6 à 16 ans présent sur le territoire. Des associations (CLASSES, ASET) assurent des médiations spécifiques pour certains publics de migrants en difficulté.




Dans le domaine de l'accès à l'emploi, la Métropole est responsable de la politique d'insertion économique, notamment au travers du Revenu de Solidarité Active et des actions en faveur de l'emploi. Avec la Ville de Lyon, elles accompagnent un ensemble d'acteurs pour l'inclusion économique de tous. Des réseaux associatifs (ex : SINGA) ou des dispositifs spécifiques (ex : AccelAir de Forum Réfugiés) peuvent proposer des actions complémentaires d'aide à l'accès à l'emploi aux migrants statutaires.


Les « Maisons de la Métropole » sont la porte d'accès aux services de la métropole dans le domaine des affaires sociales, notamment l'insertion sociale et l'accès au logement des ménages en situation précaire. Dans les communes de la Métropole, ce sont les Centres Communaux d'Action Sociale qui mettent en œuvre l'aide sociale facultative et notamment un service de domiciliation postale pour les personnes sans domicile. Nombre d'acteurs associatifs interviennent dans le domaine de l'aide sociale aux migrants autour de services d'accompagnement, d'aides diverses aux démarches, de dons de vêtements, etc.

L'hébergement (urgence, Centres d'accueil de demandeurs d'asile CADA, etc.) relève de la compétence de l'Etat. Les mises à l'abri sont sans condition, mais l'hébergement d'insertion comme l'accès au logement social est conditionné par les ressources (indirectement par le droit au séjour). Le domaine de l'hébergement et du logement est un domaine sous tension. La Métropole participe à la politique de l'habitat et à la construction de logements sociaux notamment. Un domaine dans lequel s'impliquent des associations qui soutiennent l'accès aux circuits normaux du logement ou gèrent pour l'Etat des centres d'hébergement d'insertion.

La Métropole gère le service de Protection maternelle et infantile (grossesse, jeunes parents, prévention, etc.). Dans le domaine de la santé, elle intervient pour l'assurance santé ou spécifiquement l'Aide médicale d'Etat pour les étrangers irréguliers permettant un accès aux soins pour tous, même si des médiations sont nécessaires (Permanences d'accès aux soins de santé des hôpitaux, médiation associative de Médecins du Monde).



Par ailleurs, la Métropole et la Ville impliquent les habitants dans des instances de participation comme les conseils de quartier ou le conseil de développement, et combattent les idées reçues sur les migrants, mènent des actions de lutte contre les discriminations et soutiennent des formes de communication et de réflexion qui participent aussi d'un mouvement citoyen et institutionnel pour l'accueil des migrants.



Centre International pour le Développement de Politiques Migratoires (ICMPD), Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-Habitat).

www.icmpd.org/MC2CM

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, copié ou transmis sous quelque forme ni par quelque procédé que ce soit, électronique ou mécanique, ce qui inclut la photocopie, l'enregistrement et tout stockage d'informations ou système de récupération, sans la permission des détenteurs des droits d'auteur.

Cette publication a été réalisée avec l'aide de l'Union Européenne (UE) et de la Direction du Développement et de la Coopération suisse (DDC). Le contenu de cette publication est la seule responsabilité des auteurs et ne peut en aucun cas être compris comme reflétant les vues de l'UE ou de la DDC.

Co-financé par l'Union Européenne



Co-financé par



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC

Mis en œuvre par

